

Présents : Roger BOULARD, Bérengère BASTIDE, Aline LARRIEU, Brigitte BOURGADE, Patrick FARA, Christian HILAIRE, Léon BOYER, Michel BARBOT, Marie-Thérèse BOUCHET, Françoise LASSALAZ-BORELLY, Christine VAILLE, Loïc ROUYEYROL

Excusés : Christian GARNIER, Djamel BEZZAZI a donné procuration à Patrick FARA, Nathalie FERRET a donné procuration à Christine VAILLE. Secrétaire de séance Christine VAILLE

• **Instauration de la PVR (Participation Voies et Réseaux)**

La PVR instaurée sur la commune depuis le 19/11/2004 doit être actualisée suite à la modification du PLU. Le conseil municipal décide de faire appel à un cabinet d'étude afin de mettre en place des PVR dans les zones AU. Le prix sera calculé en fonction du coût total des dépenses engendrées et sera réparti au m² de la surface de terrain constructible.

• **Instauration d'une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles.**

Le classement d'un terrain en zone constructible implique de lourdes conséquences financières pour les communes, qui doivent financer les équipements publics accompagnant cette ouverture. Conformément à l'article 26 de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement codifié à l'article 1529 du code général des impôts, les communes peuvent instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles du fait de leur classement

• **Convention avec le SDE 07 pour l'éclairage public.**

Une convention a été signée avec le SDE 07 afin d'effectuer l'inventaire des installations d'éclairage public de la commune et leur mise en conformité; l'entreprise ETDE de Pierrelatte a obtenu le marché d'entretien.

• **Décisions modificatives**

Des affectations budgétaires ont été nécessaires afin d'acquérir un véhicule et une débroussailleuse pour l'adjoint technique. Les décisions modificatives sont ainsi votées :

- 20 000 € de l'opération logement à loyer modéré du compte 2313
+ 20 000 € à l'opération service technique au compte 2183

- 1 400 € de l'opération logement à loyer modéré du compte 2313
+ 1 400 € à l'opération acquisition de matériel au compte 2184

Les dépenses prévues à l'opération logement à loyer modéré ne sont pas engagées et seront reportées dans le budget 2009.

• **Entretiens avec les membres du personnel**

Depuis la prise de fonction du Conseil Municipal, nous avons souhaité avoir un entretien avec les employés municipaux :

- Pour les informer de l'embauche d'un nouvel agent à compter du 1er septembre 2008 suite au départ de Monsieur Argenson, qui sera chargé de faire le lien entre les employés du service technique et les élus.

- Il est convenu que les achats se feraient sur bons de commande

- Après renseignement auprès du centre de gestion, il a été décidé de porter le temps de travail de la secrétaire, avec son accord, de 22H30 à 20H00 hebdomadaires effectives avec modulations des heures d'ouverture.

dans le PLU. Elle sera acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain intervenue après classement en terrain constructible. Le taux est de 6,06% du prix de vente. Elle sera applicable à compter du 1er octobre 2008 et sera notifiée aux services fiscaux.

• **Taux d'indemnité du Maire**

La sous-préfecture nous a fait part d'une erreur de 0.01% sur le taux voté pour les indemnités des élus, il convient donc de régulariser en portant le taux de l'indemnité du Maire à 27.10 % au lieu de 27.11 %, de l'indice majoré.

• **Indemnités de 2 conseillers**

Le Conseil Municipal accepte d'attribuer une indemnité à 2 conseillers et autorise le Maire à prendre l'arrêté nécessaire.

• **Demande de déclaration en zone sinistrée**

La cave viticole des coteaux du Chassezac nous a écrit pour nous signaler que les intempéries du printemps et du début de l'été ont transmis la maladie aux vignes et qu'il en résulte une perte de récolte de plus de 30 %. Elle souhaite que le Maire demande au Préfet de bien vouloir classer la commune en zone sinistrée. Accord du Conseil.

• **Soutien aux services de la DDE-DDAF**

Suite à la fusion des services DDE – DDAF et des projets de suppression de leurs missions, le Conseil Municipal donne son soutien et affirme son attachement au maintien d'une ingénierie publique concurrentielle, dans des conditions de neutralité, d'égalité et d'impartialité, qui offre une prestation de qualité aux élus ardéchois tant au niveau de l'urbanisme, de la sécurité, du développement durable, du logement... Le Conseil Municipal demande aux autorités et aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour le soutien de ces services.

• **Modification du montant des subventions aux associations**

Une erreur de saisie a été faite au niveau du montant des subventions attribué aux associations lors de l'édition du budget. Le montant total étant toujours le même, le Conseil Municipal souhaite modifier les subventions telles qu'elles avaient été proposées lors du vote du budget.

• **Recrutement adjoint technique 2ème classe**

Suite au recrutement d'un adjoint technique 2ème classe à plein temps, il est nécessaire que la commune transforme le mi-temps actuel en plein temps. Le Conseil Municipal charge le Maire d'ouvrir le poste d'un adjoint technique 2ème classe et de faire la déclaration de vacance auprès du Centre de Gestion de l'Ardèche.

• **Questions diverses**

– **"Jamais sans mon département"**

A la demande du Député Pascal TERRASSE et des parlementaires membres du club "Jamais sans mon département" afin de garder le numéro d'immatriculation du département sur les véhicules, le conseil municipal est d'accord pour s'associer à cette démarche par une adhésion à ce club, pour délibérer et pour relayer une pétition de soutien qui se trouvera à l'accueil de la mairie.

– **Les usagers de l'hôpital**

Les usagers de l'hôpital nous demandent de les soutenir dans leurs actions: maintien de l'ensemble des services ainsi que le retour du service d'ophtalmologie pour l'hôpital d'Aubenas, maintien des services de maternité à Privas et St Agrève. Un don de soutien peut être adressé par chèque bancaire à Alain Guillaume, Résidence le Capricorne, Chemin des Ferrières, 07200 Aubenas.

– **Annulation d'un titre de recette**

Un particulier nous informe qu'il ne peut se brancher au réseau d'assainissement collectif et met sa maison en vente; le conseil municipal accepte d'annuler le titre de recette auprès du Trésor public à condition que lors de l'achat de la maison, le nouveau propriétaire effectue ce branchement et règle le montant dû dans l'immédiat.

– **Association La Gigote**

L'association La Gigote (Ecole de cirque) souhaite louer la salle polyvalente les mercredis après-midi. Le Conseil Municipal est d'accord moyennant une participation de 10 € par après-midi afin de contribuer aux frais courants.

– **Stérilisation de chats**

Une habitante a récupéré des jeunes chats et demande si en adhérant à la SPA, la commune pouvait les faire stériliser moyennant un tarif plus intéressant mais à la charge de la mairie. Le Conseil Municipal n'est pas d'accord.

– **Emplacements des conteneurs**

Après les réunions publiques qui ont eu lieu cet été, une liste de terrains sera établie afin d'installer les conteneurs à poubelles. Il sera demandé au géomètre de borner ces terrains et les actes notariés seront établis auprès du notaire pour acquérir ces terrains et pouvoir aménager ces emplacements correctement.

L'ordre du jour est clos.